

^c
DIRECTION DU RENSEIGNEMENT
MILITAIRE

Paris, le 8 février 1993.



N° /DEF/DRM/SDE/AFMO/CD

Officier traitant : CDT B

*non diffusé
seul SIT*

FICHE

Déclassifié par décision
du 09 FEB 2021
N° : 000074 du 09 FEB 2021

Objet : Rwanda : généralités sur la Défense.
Pièces jointes : Deux annexes et trois cartes.

Petit pays enclavé et surpeuplé ¹, le Rwanda a été successivement protectorat allemand puis belge. Il a accédé à l'indépendance le 15 juillet 1962.

Il est dirigé, depuis le 5 juillet 1973, par le général Habyarimana, d'ethnie *hutu*, arrivé au pouvoir par un coup d'Etat.

Le multipartisme est en vigueur depuis le 1^{er} juillet 1991.

Un Premier ministre venant de l'opposition est nommé le 2 avril 1992. Il forme un gouvernement de coalition et de transition le 16 avril.

I. MENACES - POLITIQUE DE DEFENSE :

Le Rwanda n'avait aucun problème avec les Etats voisins jusqu'au 1^{er} octobre 1990, date à laquelle un mouvement de réfugiés *tutsi* ² en Ouganda formant le Front patriotique rwandais (FPR), a tenté d'entrer en force dans le nord-est du pays. Depuis lors et jusqu'au cessez-le-feu du 31 juillet, disposant de facilités en Ouganda, ce mouvement a mené une guérilla sur la frontière nord et occupe aujourd'hui près de 500 km² de territoire rwandais. Depuis, des négociations sont en cours pour trouver des solutions à la participation des anciens rebelles à la vie politique rwandaise et à leur intégration au sein des forces armées rwandaises.

La future armée rwandaise devrait voir ses effectifs portés à 17 000 hommes (FPR compris). Ce qui signifie que 50 % de l'effectif sera à démobiliser avec toutes les conséquences que cela pourra entraîner sur le plan intérieur.

(1) Plus forte densité d'Afrique : 275 habitants/km²

(2) Le Rwanda est peuplé à 90% de Hutu, 9% de Tutsi et 1% de Twa

Par ailleurs l'Ouganda et le Rwanda sont liés depuis le début du mois d'août 1992 par un accord de coopération en matière de sécurité.

Avec le Burundi les relations sont passionnelles. Les *Hutus* sont majoritaires dans les deux pays, mais à Bujumbura, ce sont les *Tutsis* qui gouvernent. Ni le général Habyarimana, ni le major Buyoya n'ont les moyens de s'affronter et aujourd'hui les relations bilatérales semblent s'être normalisées.

Declassifié par décision
du 03/02/2021

N° 000074 du 03 FEV 2021

II. ORGANISATION DE LA DEFENSE :

Le président de la République, président du Mouvement républicain national pour la démocratie et le développement (MRND), cumulait jusqu'au 1^{er} janvier 1992, les fonctions de ministre de la Défense et de chef d'état-major des forces armées rwandaises. Il reste aujourd'hui commandant suprême des forces armées et nommé aux emplois supérieurs civils et militaires.

Le Premier ministre, le docteur Dismas Nsengiyaremye, dispose de l'administration et de la force armée pour conduire la politique de la Nation. Il nommé aux emplois civils et militaires.

Il est assisté :

- d'un ministre de la Défense et de la Sécurité ;
- d'un conseiller du Premier ministre en matière de défense et d'un inspecteur général des armées ;
- de deux chefs d'état-major : l'un pour l'armée (composantes terre et air), l'autre pour la gendarmerie.

III. ORGANISATION DES FORCES :

Les forces armées rwandaises sont constituées de l'armée rwandaise, de la gendarmerie nationale et de la garde présidentielle.

L'arrivée au pouvoir de la nouvelle équipe gouvernementale, les changements à la tête de l'état-major et l'offensive du Front patriotique rwandais (FPR) en juin dans la région de Byumba ont conduit les autorités à réévaluer l'effectif réel de l'armée rwandaise qui passait ainsi de 24 000 hommes à un peu plus de 11 000 hommes (hors gendarmerie).

Cette diminution de plus de 50 % des effectifs est due aux pertes au combat (environ 4 000 tués et blessés) et surtout aux désertions. Depuis juillet 1992 les effectifs ont été reconstitués voire dépassés.

31. L'armée rwandaise

Forte de près de 30 000 hommes au 14 janvier 1993, elle a déjà conduit diverses études sur sa future composition après l'intégration de près de 3 500 hommes du FPR.

Toutefois, aujourd'hui répartie en sept secteurs opérationnels dont 5 en zone frontalière nord, elle comprend :

311. des forces terrestres :

- l'état-major ;
- 19 bataillons d'infanterie ;
- 3 bataillons commando dont 1 parachutiste ;
- 1 bataillon blindé (en cours de refonte) dont la composition actuelle est :
 - 1 escadron de commandement et de service,
 - 1 escadron à 12 *AML 90*,
 - 2 escadrons à 25 *AML 60*,
 - 13 véhicules blindés légers ;
- 1 bataillon antiaérien équipé de 10 bitubes de 37 mm, 12 quadritubes de 14,5 mm, 1 monotube de 20 mm.

312. l'escadrille aérienne :

D'un effectif de 90 hommes, l'escadrille aérienne dispose de :

- 1 élément avion : 1 *Nord 2.501*, 1 *Islander BN2A*, 1 *Rallye* ;
- 1 élément hélicoptère : 1 *Dauphin* (VIP), 2 *Ecureuil*, 3 *Gazelle* armées (canon de 20 mm, roquettes), 1 *Alouette II*.

32. La gendarmerie nationale :

Forte de 6 300 hommes, elle compte principalement :

- 1 état-major ;
- 10 groupements territoriaux ;

Declaré par décision
du 09 FEV 2021
N° 000374

- 1 compagnie territoriale ;
- 2 bataillons d'intervention ;
- 1 compagnie de sécurité routière ;
- 1 compagnie aéroportuaire.

Destitué par décision
du 09 FEV 2021
N 000074

La gendarmerie est en pleine réorganisation, toutefois pour son avenir elle attend une augmentation de ses personnels et refuse l'intégration des membres du FPR dans ses rangs.

33. La garde présidentielle :

La garde présidentielle est composée d'un bataillon de 600 hommes et d'une douzaine de blindés légers.

IV. BUDGET DE LA DEFENSE :

Mal connu, le budget 1991 de la défense peut être estimé à environ 40 millions de dollars, soit un peu plus de 10% du budget général. Il est en totalité consacré au fonctionnement.

La lutte contre le FPR coûtait 8 millions de dollars tous les deux mois au budget rwandais avant la conclusion du cessez-le-feu.

Le budget 1992 n'est toujours pas connu..

V. COOPERATION MILITAIRE ETRANGERE :

51. France :

La France et le Rwanda sont liés par l'accord particulier d'assistance militaire du 18 juillet 1975.

9 officiers et 11 sous-officiers sont affectés :

- à la formation des parachutistes (TAP) ;
- au perfectionnement des équipages avions et hélicoptères (Air, ALAT) ;
- à la formation des officiers à l'Ecole supérieure militaire ;
- dans les transmissions.

De plus 12 militaires ont été affectés au titre des missions temporaires et 47 au profit du détachement d'assistance militaire et d'instruction

485

L'aide directe a été de l'ordre de 8,34 millions de francs en 1991, alors qu'elle était de 4 millions de francs en 1990.

La France accueille une trentaine de stagiaires par an.

Destitué par décision
du 11/02/2021

N° 000074 du 09 FEV 2021

52. Belgique :

La Belgique et le Rwanda ont passé des accords de coopération.

21 coopérants belges, officiers et sous-officiers servent :

- à l'état-major des forces armées ;
- à l'Ecole supérieure militaire ;
- au Service de santé ;
- au Centre d'entraînement des commandos de Bigogwe.

L'aide directe est de l'ordre de 6 millions de francs par an.

La Belgique accueille une soixantaine de stagiaires par an.

53. République fédérale d'Allemagne :

Depuis 1981, la RFA participe à la formation des personnels du Génie, des travaux publics et des transports (1 officier et 6 sous-officiers).

L'aide directe est d'environ 2 millions de francs par an.

La RFA accueille quelques stagiaires sous-officiers rwandais (4 ou 5).

54. L'Egypte :

Elle fournit armes et munitions et tout récemment 4 canons de 122 D30 accompagnés de 6 instructeurs. Deux autres pièces sont attendues.

55. Autres pays :

La Chine, et l'Afrique du Sud fournissent munitions et armes légères, le Japon des effets militaires.

La participation de la Libye a été active de 1973 à 1981.

684

VI. VALEUR OPERATIONNELLE :

La capacité opérationnelle des forces armées rwandaises est très faible en raison, notamment :

- du sous-encadrement des unités tant en officiers qu'en sous-officiers et à la mauvaise qualité du recrutement des soldats ;
- du manque d'entraînement des bataillons, dû à un recrutement hâtif qui avait conduit au triplement des effectifs en un an et demi ;
- du manque de motivation des cadres (variable suivant les unités) ;
- de la faiblesse de leurs ressources financières dans cette période de tension.

Aussi, après presque trois ans de conflit, il en a résulté un refus quasi général de se battre. Aujourd'hui une majorité de soldats aspire à la paix et semble disposée à intégrer des éléments FPR.

Déclassifié par décision
du 09 FEV 2021
N° : 060574 du 09 FEV 2021

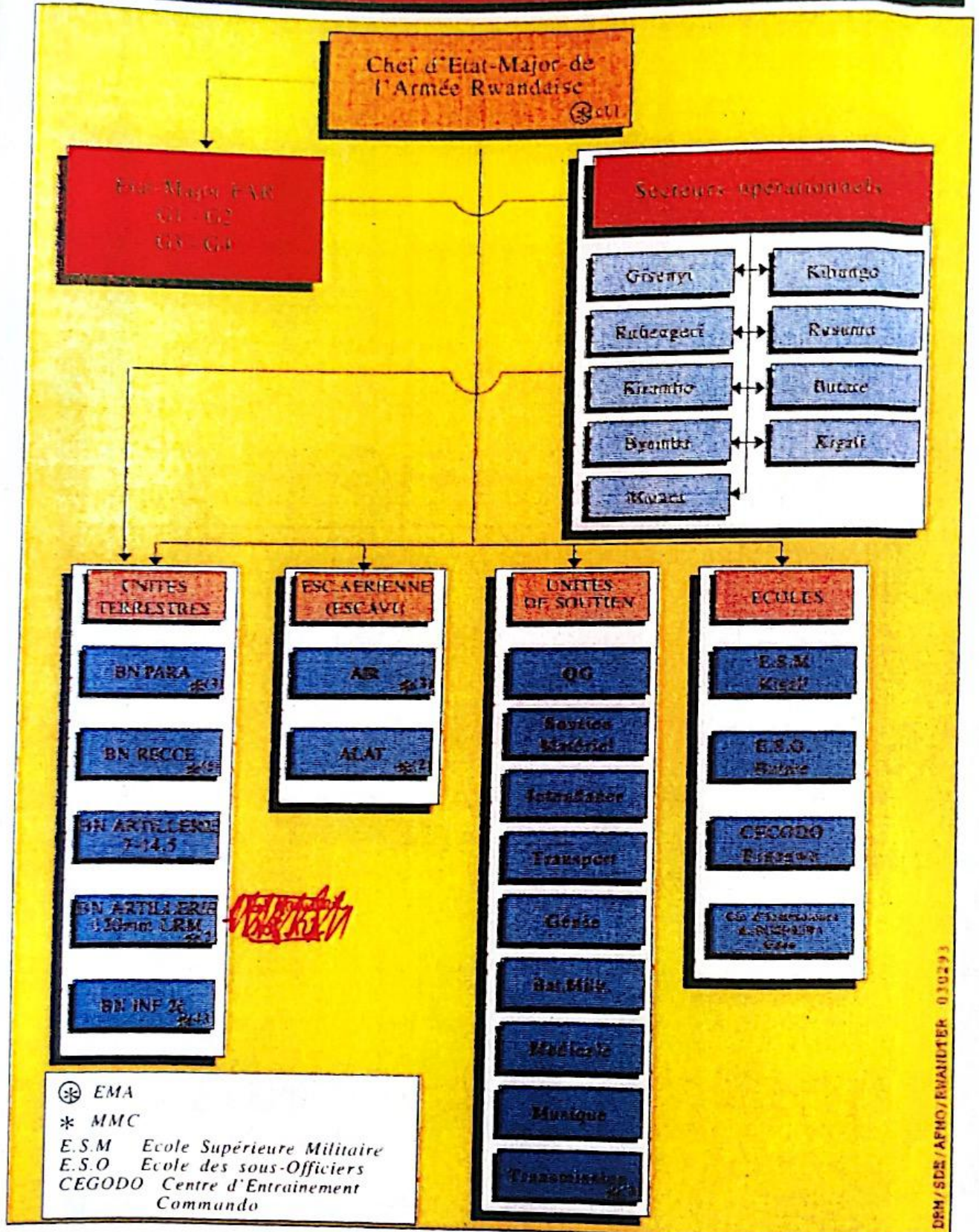
**LISTE DES PRINCIPALES PERSONNALITES
DE LA DEFENSE**

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

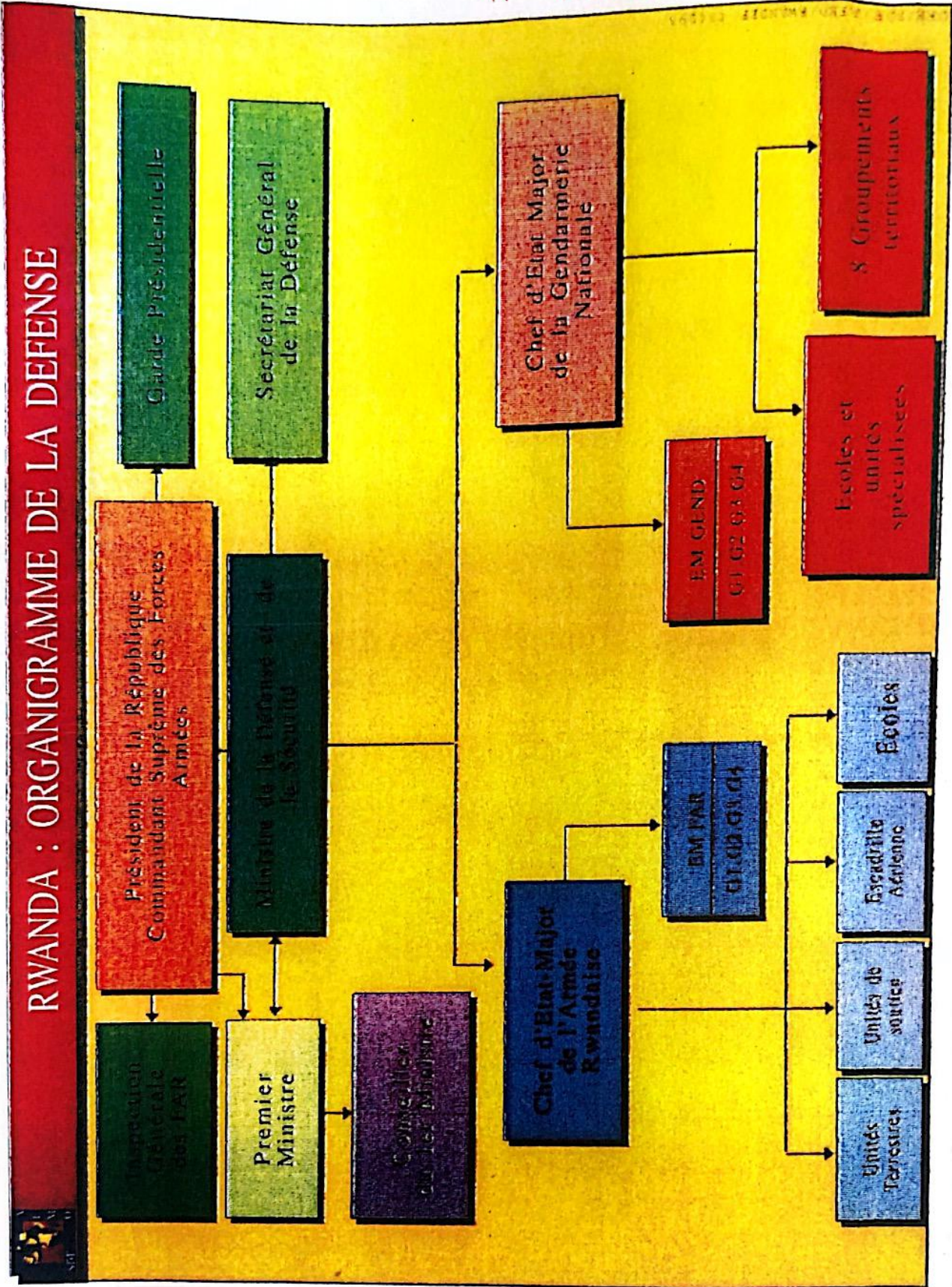
N° 000074 du 09 FEV 2021

Président de la République Commandant Suprême des forces armées	: Général Major Juvénal HABYARIMANA
Chef de la Sécurité présidentielle	: Colonel SAGATWA
Premier ministre	: Docteur Dismas NSENGIYAREMIE
Conseiller du Premier ministre en matière de défense	: Colonel NSHIZIRUNGU
Ministre de la Défense et de la Sécurité	: M. James GASANA
Directeur du Cabinet du ministère de la Défense	: Colonel Bagasora
Chef d'Etat-Major de l'Armée Rwandaise	: Colonel NSABIMANA Gasake
Chef d'Etat-Major de la Gendarmerie Nationale	: Colonel NDINDILYIMANA
Inspecteur général des armées	: poste non encore pourvu après la mise à la retraite par limite d'âge du colonel Ruhashya

RWANDA : ORGANIGRAMME DE L'ARMEE DE TERRE



Déclassifié par décision
 du ministre de la Défense
 N° - 000074 du 09 FEV 2021



RWANDA

- Capitale
- Préfecture
- Village
- Route bitumée
- - - Autre route
- · - Piste
- ✈ Aéroports
- Limite de parc
- Forêt
- Savane



classifié par décision
 de l'administration
 N° 066074 du 09 FEV 2021